

PROGRAMME FAO - UE FLEGT



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Suède
Sverige



UKaid
from the British people



Groupement de la Filière Bois du Cameroun

Rapport Général de l'atelier de restitution du projet de « Renforcement de l'implication des PME/ PMI dans la mise en œuvre de l'APV-FLEGT à travers une amélioration de leur représentativité au sein de l'interprofession de la filière bois du Cameroun »



Préparé par :
ATEBA Patrick et Bonaventure NTEUKAM (GFBC)

Novembre 2020

Le contenu du présent rapport relève de la seule responsabilité du GFBC et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis de la FAO ni de l'UE, de l'ASDI ou de l'UKaid

Sommaire

I.

LISTE DE PHOTO	ii
LISTE DES ACRONYME	ii
I. SYNTHÈSE DES TDRs DE L'ATELIER	3
II. DEROULEMENT DES TRAVAUX DE L'ATELIER.....	4
II.1. Phase protocolaire	4
II.1.1. Allocutions des panélistes.....	5
II.1.2. Point de presses	8
II.2. Phase de présentation des réalisations et produits du projet.....	9
II.2.1. Présentation du bilan de la mise en œuvre du projet	9
II.2.2. Présentation du rapport de capitalisation du projet	10
II.2.3. Présentation de l'Interprofession de la filière forêt bois du Cameroun.....	12
II.2.4. Echanges et discussions	13
III. CONCLUSION.....	14
IV. ANNEXES	16
Annexes 1 : Agenda de l'atelier	16
Annexe 2 : Fiche de présence des participants.....	18
Annexe 4 : Discours de la représentation de la FAO.....	28
Annexe 5 : Discours du représentant de l'Union Européenne	32
Annexe 6 : contenu de la présentation du bilan de la mise en œuvre du projet	39
Annexe 7 : contenu de la note de présentation de l'Interprofession.....	42

II. LISTE DE PHOTO

Photo 1: vue sur le facilitateur durant l'introduction de l'atelier

Photo 2: Installation des officiels au Panel (de gauche à droite : représentants de la FAO, du MINFOF, de la DUE et du GFBC)

Photo 3: Vue sur Monsieur MOYO POLA (représentant du GFBC) durant l'exécution son discours

Photo 4: Vue sur de la représentante de la FAO durant l'exécution son discours

Photo 5: Vue sur Monsieur Stéphane SOURDIN (représentant de la DUE) durant l'exécution son discours

Photo 6: Vue sur la représentante du représentant du MINFOF durant l'exécution son discours

Photo 7: Vue sur l'une des interviews durant le point de presse

Photo 8: Vue sur Madame Blandine OUOGUIA durant son exposé présentant le bilan de la mise en œuvre du projet

III. LISTE DES ACRONYME

APV : Accord de Partenariat Volontaire

DUE : Délégation de l'Union Européenne

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation

FLEGT : *Forest Law Enforcement Governance and Trade* (acronyme anglaise d'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux)

GFBC : Groupement de la Filière Bois du Cameroun

MINFOF : Ministère des Forêts et de la Faune

PME : Petite et Moyenne Entreprise

PMI : Petite et Moyenne Industrie

SIGIF : Système Informatisé de Gestion de l'Information Forestière

UE : Union Européenne

IV. SYNTHÈSE DES TERMES DE RÉFÉRENCE DE L'ATELIER

Dans l'accord de partenariat volontaire FLEGT (APV-FLEGT) signé entre le Cameroun et l'Union Européenne (UE), le Gouvernement Camerounais a formellement pris l'engagement d'assurer la légalité des bois et produits dérivés destinés au marché national et à l'export. L'Accord dispose d'ailleurs que le Système de Vérification de la Légalité (SVL) devra s'appliquer à toutes les sources de production ou d'acquisition des bois et produits bois en circulation sur le territoire national.

La dynamique d'accompagnement du secteur privé vers la légalité FLEGT demeure dissymétrique pour les Petites et Moyennes Entreprises et/ou Industries (PME/PMI) et opérateurs artisanaux de la filière bois. Eu égard à ce contexte national d'organisation et formalisation du Marché Intérieur du Bois (MIB), le Groupement de la Filière Bois du Cameroun (GFBC) s'est engagé à assurer le renforcement de la participation effective et efficace dans la mise en œuvre de l'APV-FLEGT au Cameroun, des PME/PMI forestières et opérateurs artisanaux, principaux acteurs du marché national au Cameroun.

Dans le cadre du projet de « Renforcement de l'implication des PME/PMI et opérateurs artisanaux dans la mise en œuvre de l'APV-FLEGT à travers une amélioration de leur représentativité au sein de l'interprofession de la filière bois au Cameroun » porté et mise en œuvre par le GFBC dont la durée était initialement prévue pour douze (12) mois, et dont l'objectif visait spécifiquement à accroître la participation des PME/PMI forestières et opérateurs artisanaux dans le commerce du bois légal au Cameroun. Depuis son démarrage officiel en juillet 2018, le projet a bénéficié de l'appui financier du programme FAO-UE-FLEGT. Parvenu à sa fin, l'atelier de restitution organisé à l'hôtel SAFYAD le 29 octobre 2020 s'inscrit dans le cadre de la clôture des activités du projet auprès des parties prenantes, de la présentation des actions menées, des résultats atteints ainsi que les leçons apprises du projet.

L'atelier organisé ce jour a pour objectif global de contribuer à garantir la pérennisation des acquis du projet. Spécifiquement, cet atelier vise à se rassurer de l'appropriation des parties prenantes des actions réalisées et résultats atteints ainsi que leçons apprises de la mise en œuvre du projet, identifier de manière participative les mécanismes et axes supplémentaires d'actions efficaces pour le renforcement de l'implication des PME/PMI et opérateurs artisanaux dans l'approvisionnement et le commerce légal de bois et produits dérivés au Cameroun, et dans les processus décisionnels liés à la gestion forestière.

Le déroulement des travaux de l'atelier était articulé autour de trois phases : une phase protocolaire, une phase de présentation des réalisations et produits du projet suivi des échanges et discussions de clarification sur les aspects présentés et en fin la phase de réflexion sur la consolidation et capitalisation des acquis du projet (**cf annexe 1. Agenda de l'atelier**).

V. DEROULEMENT DES TRAVAUX DE L'ATELIER

Les travaux de l'atelier étaient articulés autour de trois phases : une phase protocolaire, une phase de présentation des réalisations et produits du projet suivi des échanges et discussions de clarification sur les aspects présentés et en fin la phase de réflexion sur la consolidation et capitalisation des acquis du projet (cf annexe 1. Agenda de l'atelier).

À la suite de l'accueil, enregistrement et installation des participants, le facilitateur de l'atelier, monsieur ISAAC NDIFAKWE a assuré l'introduction en apportant des éclaircissements sur les objectifs et les phases de déroulement des travaux de restitution des résultats du projet.



Photo 9: Phase d'accueil et de mise en contexte des objectifs de l'atelier

II.1. Phase protocolaire

La phase protocolaire a démarré par l'installation des officiels au Panel, et à la suite du mot de bienvenue du représentant du GFBC, ce fut les allocutions de de la FAO suivi de l'Union Européenne.



Photo 10: Installation des officiels au Panel (de gauche à droite : représentants de la FAO, du MINFOF, de la DUE et du GFBC)

II.1.1. Phase d'Allocutions

GFBC : Le représentant du GFBC a introduit son propos en remerciant le Ministère des Forêts et de la faune, la Délégation de l'Union Européenne, le représentant de la FAO au Cameroun ainsi que tous les participants à cet atelier. Il a relevé que le projet avait pour idée maitresse le renforcement de la participation des PME/PMI et opérateurs artisanaux, acteurs principaux de la filière marché domestique de bois dans la mise en œuvre de l'APV au Cameroun. Tous les efforts ont été fournis par le GFBC de par sa position comme porteur de ce projet, pour redynamiser l'Interprofession, afin que celui-ci puisse véritablement jouer son rôle comme interlocuteur de l'État pour toutes les questions relevant de la gestion de la filière forêt bois. En rappelant quelques réalisations du projet qui s'achève, il a souligné qu'il est nécessaire de poursuivre des plaidoyers auprès des administrations, pour solliciter un accompagnement véritable des entreprises forestières industrielles pour un approvisionnement des PME locales en bois légal.

Pour finir il a invité les participant à adopter ensemble les stratégies et actions de consolidation et pérennisation des acquis du projet.



Photo 11: Vue sur Monsieur MOYO POLA (représentant du GFBC) durant l'exécution son discours

FAO : La représentante de la FAO a tout d'abord remercié le gouvernement Camerounais pour son travail remarquable à travers le ministère des Forêts et de la Faune, dans la mise en œuvre de l'APV/FLEGT 10 ans après la signature. Par la suite, elle a rappelé que la FAO est soucieuse de la gestion durable des forêts ainsi que l'atteinte des objectifs y afférents. Elle a souligné que l'objectif de ce projet qui s'achève était d'accroître la participation des PME/PMI forestières dans le commerce légal du bois au Cameroun. Il s'agissait d'appuyer une meilleure structuration des PME forestières et renforcer par conséquent leur représentativité. Les PME/PMI et opérateurs artisanaux sont à présent représenté au sein de l'Interprofession de la filière forêt bois. D'où il est nécessaire de féliciter les résultats de ce projet. Pour terminer, elle a exprimé sa gratitude à tous les responsables présents et ayant conduit à l'atteinte des objectifs du projet.



Photo 12: Vue sur de la représentante de la FAO durant l'exécution son discours

Délégation de l'Union européenne : En exprimant la satisfaction de l'Union Européenne pour la présence de tous les participants réunis pour la clôture de cet atelier, il a souligné que depuis la création de l'Interprofession de la filière forêt bois en 2015, l'UE avait prévu un financement pour son appui. Cependant, l'Interprofession n'était pas encore suffisamment solide pour absorber une aide d'une telle ampleur. Sachant que l'une des grandes préoccupations pour le Cameroun est que le marché domestique puisse être alimenté en bois légal, d'où cette satisfaction de voir l'Interprofession de la filière bois au Cameroun grandir.

Pour poursuivre ses propos, il a évoqué des attentes de l'UE au niveau de l'Interprofession, entre autres : faire la promotion du bois légal, être un outil privilégié pour du bois légal sur le marché intérieur du bois, être représentant de la profession pour faire entendre les préoccupations de ses membres... Il a souhaité pour terminer, que les échanges soient fructueux pour tous les participants à l'atelier.



Photo 13: Vue sur Monsieur Stéphane SOURDIN (représentant de la DUE) durant l'exécution son discours

La représentante du Ministère des forêts et de la Faune : Elle a salué l'importance du projet du GFBC et a invité tous les participants s'imprégner des résultats du projet et a par la suite souhaité s'étendre sur les discussions techniques, pour la capitalisation des leçons apprises du projet.



Photo 14: Vue sur la représentante du représentant du MINFOF durant l'exécution son discours

II.1.2. Point de presses

Faisant suite aux discours des panelistes, un point de presse a été donné. Les médias (télévisions, radios et presses) présent ont interviewé certains participants sur les questions relatives aux retombés du projet mis en œuvre.



Photo 15: Vue sur l'une des interviews durant le point de presse

II.2. Phase de présentation des réalisations et produits du projet

II.2.1. Présentation du bilan de la mise en œuvre du projet

La présentation du bilan de mise en œuvre du projet a été fait par Madame Blandine OUOGUIA Délégué Général Adjoint du GFBC par ailleurs chef de dudit projet. Cette présentation portait essentiellement sur les informations générales du projet, les objectifs initiaux, les résultats et activités prévus ainsi les activités mises en œuvre.

Il ressort de cette présentation que : Les PME/PMI et opérateurs artisanaux ont été cartographiées dans les régions du centre, du Sud, de l'Est et du Littoral et à l'issue de cette cartographie, l'annuaire des PME/PMI et opérateurs artisanaux a été réalisée par les Consultants du projet. Cet annuaire ainsi que les conclusions de l'étude bilan ont été validés au cours d'un atelier. Dans le cadre de ce projet également, un diagnostic organisationnel et institutionnel des structures de représentativité des PME et opérateurs artisanaux sur la base de la cartographie réalisée a été fait,

les résultats du diagnostic sont consignés dans un rapport disponible sur le site web du GFBC : WWW.GFBCAM.COM

Dans son exposé, le Chef du Projet a également indiqué que dans le cadre du projet, 03 Associations (YLA, AASCA et ARTIBOIS) ont bénéficié d'une mise à niveau, le projet a facilité sur le plan technique et financier à l'organisation des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de l'interprofession, à l'issue desquelles l'IFFB a obtenu un nouveau Bureau Exécutif et la validation de la feuille de route 2019/2020 de l'interprofession. Dans le cadre du processus national de révision des grilles de légalité FLEGT, l'interprofession a présenté ses propositions de grilles de légalité révisées à travers un document dénommé note de contribution de l'interprofession dans le processus national de révision des grilles de légalité au Cameroun, Une vingtaine de PME et opérateurs artisanaux ont été formés sur les politiques et procédures des sociétés industrielles pour l'approvisionnement en bois légal par les PME et opérateurs artisanaux au cours d'un atelier.



Photo 16: Vue sur Madame Blandine OUOGUIA durant son exposé présentant le bilan de la mise en œuvre du projet

II.2.2. Présentation du rapport de capitalisation du projet

Cette présentation a été fait par Bonaventure NTEUKAM (Assistant Technique du projet), elle s'articulait autour des points suivants : la présentation du projet, les réalisations et produits du projet, les facteurs de succès, contraintes et leçons apprises du projet.

Il ressortait de cette présentation que : les objectifs et résultats escomptés ont été significativement atteints. L'Interprofession de la Filière Forêt-Bois au Cameroun (IFFB) fonctionne et est dans une dynamique nouvelle depuis la tenue des Assemblées Générales ordinaires et Extraordinaires d'Août 2019. Il dispose d'un siège situé au quartier Messa à Yaoundé, d'une boîte

postale et d'une adresse mail fonctionnelle. L'IFFB de nos jours commence à avoir une visibilité sur le plan national et sur le plan international. Au niveau international, deux (02) délégués de l'IFFB ont pris part avec l'appui de BVRIO au forum de l'Association Technique Internationale des Bois Tropicaux (ATIBT) tenu à Shangaï en octobre 2019. De même, sur le plan national, l'IFFB est généralement conviée aux réunions du secteur forestier au Cameroun. C'est ainsi qu'elle a, entre autres, été consultée lors du processus national de révision des grilles de légalité APV-FLEGT et a élaboré une note de contribution intégrant ses propositions pour la révision des grilles de légalité. Pour finir, il souligne que la mise en œuvre de ce projet a permis de tirer plusieurs enseignements dont les plus pertinents sont les suivants : la sensibilisation et la mise à niveau des membres de l'IFFB sur les initiatives de légalité et de gouvernance (APV-FLEGT ; Règlement Bois de l'Union européenne-RBUE ; MIB) est prépondérante pour garantir une meilleure implication de ces derniers dans la mise en œuvre de l'APV-FLEGT au Cameroun, l'adoption des textes de fonctionnement (Statuts, Règlement Intérieur et Charte) de façon consensuelle et la mise sur pied des mécanismes de transparence s'avèrent fondamentaux pour l'assurance du fonctionnement des associations, réseaux, fédérations et Interprofessions, les entreprises forestières sont prêtes à mettre largement à disposition des PME/PMI et opérateurs artisanaux du marché domestique du bois d'origine légale à condition que des mesures d'assouplissement des charges fiscales inhérentes accompagnent la dynamique, les bois d'origine légale acquis auprès des entreprises forestières industrielles par les PME/PMI et opérateurs artisanaux est un gage de décomplexion et facilitation du circuit d'approvisionnement de ces derniers, en effet, ils ne sont plus confortés aux tracasseries administratives lors du transport, l'institutionnalisation et l'application des mécanismes incitatifs (taxe d'abattement réduit de moitié, TVA à un taux réduit) sont entre autres un gage pour accompagner les entreprises forestières industrielles à mettre à disposition des PME/PMI et opérateurs artisanaux du bois légal à prix coûtant.



Photo 9: Présentation du Rapport de Capitalisation par l'Assistant Technique du Projet

II.2.3. Présentation de l'Interprofession de la filière forêt bois du Cameroun

Cet exposé a été présenté par Monsieur MEBENGA BIENVENU Roger ONANA, premier Vice-Président de l'Interprofession de la Filière Forêt-Bois du Cameroun (IFFB). Elle était axée précisément sur : les défis de l'Interprofession, ce qu'une Interprofession n'est pas, la structuration de l'Interprofession, l'objet de l'Interprofession ainsi que l'état des lieux et perspective de l'Interprofession.

D'une manière générale, il ressort de cette présentation que :

L'interprofession devra Permettre à l'ensemble des professionnels de la filière forêt bois de disposer d'un organe en mesure de représenter la filière partout où besoin s'impose, faire face aux évolutions du marché du bois renforcer des exigences de conformité légale des bois pour l'exportation et pour le marché national, respecter les engagement FLEGT... L'IFFB n'est pas un démembrement de l'État, ni un syndicat, ni une entreprise de commerce ou de production. L'objectif est entre autres de coordonner et développer les relations professionnelles, contribuer au développement économique des PME/PMI et opérateurs artisanaux de la filière bois...

Pour finir, il a présenté les perspectives de l'IFFB à savoir entre autres le développement du plan d'action de l'IFFB, mobiliser les financements internes et externes pour le fonctionnement, renforcer les capacités des acteurs...



Photo 10: Exposé du Vice-Président de l'Interprofession M. MEBENGA Bienvenue Roger ONANA

II.2.4. Échanges et discussions

À la suite des trois présentations (présentation du bilan de la mise en œuvre du projet, Présentation du rapport de capitalisation et Présentation de l'Interprofession), le facilitateur a ouvert la phase d'échanges et de discussions. Durant cette séance, des éclaircissements complémentaires sur l'exécution du projet ont été donnés aux participants par l'équipe du projet.

Questions / Contributions	Réponses
<p><u>Mme. NKODO Arielle (FAO) et M. Pamphile NTANGA (FECAPROBOIS)</u> : Quels sont les avantages du bois acquis par les structures de l'Interprofession dans le cadre de ce projet en termes de coûts, de qualité et de tracasseries routières ?</p>	<p><u>Réponses</u> : M. MEBENGA Bienvenue (ANTAV) En termes de tracasseries routière, le bois n'a subi aucune tracasserie, les coûts ont été négociés à la baisse et exceptionnellement pour les membres de l'Interprofession et quant au choix il s'agit principalement des déclassés.</p>
<p><u>Mme. NGO NKOT Adèle (MINPMEESA)</u> Qu'est-ce que les autres administrations sectorielles ont concrètement faits pour accompagner l'interprofession dans le cadre de ce projet ?</p>	<p><u>Réponses</u> : Madame Blandine OUOGUIA (Présidente IFFB) Le MINEPAT et le MINPMEESA ont facilité les concertations en prélude à l'organisation des Assemblées Générales de l'Interprofession.</p>
	<p><u>Mme. Blandine OUOGUIA (GFBC)</u> : La réduction de la TVA sur les bois vendus localement est une opportunité dans la mesure où le bois de source</p>

<p><u>M.ESSAME Patrick</u> : Pourquoi est-ce que la réduction de la TVA est une opportunité pour l’approvisionnement du marché national en bois légal ?</p>	<p>douteuse est vendu à un coût relativement bas par rapport au bois légal. Or si sur ce coût on adosse encore la TVA (19,25%) ce sera pour dissuader davantage les PME/PMI et opérateurs artisanaux de s’approvisionner et de vendre du bois légal. Le GFBC avait déjà fait des propositions similaires auprès des instances Gouvernementales mais aucune mesure n’a été prise en compte.</p>
<p><u>M. MBIENDA David (CTFC)</u> : Est-il possible de créer d’autres collèges au sein de l’IFFB ?</p>	<p><u>M. MEBENGA Bienvenue Roger ONANA (Vice-Président IFFB)</u> : Il est possible de créer d’autres collèges au sein de l’Interprofession car c’est l’une des grandes innovations contenues dans les nouveaux statuts de l’IFFB. Le verrou sur le nombre de collège avait été levé au cours de l’amendement des statuts.</p>
<p><u>M. AMBARA (GIZ)</u> : Le GFBC est-il prêt à poursuivre les négociations avec l’interprofession pour la fourniture du bois légal dans le marché intérieur ?</p>	<p><u>M.MOYO POLA (Représentant GFBC)</u> : Notre Groupement est prêt à poursuivre les négociations avec l’interprofession. A cet effet, nous sollicitons que le Gouvernement puisse faire preuve de volonté afin d’annuler les disparités qui existent entre les coûts du bois légal élevés et ceux du bois d’origine douteuse très réduits. Par ailleurs, le GFBC à ce jour sollicite l’accompagnement du Gouvernement par des mesures fiscales incitatives pour continuer à mettre sur le marché local du bois d’origine légal.</p>

III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La phase de réflexion sur les mécanismes efficaces et opérationnels de consolidation et capitalisation des acquis du projet a marqué la fin de l’atelier de clôture du projet de Renforcement de l’implication des PME/PMI dans la mise en œuvre de l’APV-FLEGT à travers une amélioration de leur représentativité au sein de l’Interprofession de la filière bois du Cameroun.

Les résultats saillants escomptés dans le cadre de ce projet ont effectivement été atteints notamment la redynamisation de l’Interprofession en passant par la mise à niveau de certaines associations et structures membres sur le plan organisationnel et fonctionnel, la facilitation de la vente du bois légal aux PME/PMI et opérateurs artisanaux de la filière bois désirées ; nous ne saurons également relever l’implication et la consultation de l’Interprofession dans le cadre du processus de révision des Grilles de légalité tout comme la participation de cet instance à un débat

télévisé sur les enjeux et défis liés à l'implication de l'interprofession dans l'APV/FLEGT. Plusieurs facteurs évoqués dans le rapport de capitalisation ont permis à l'équipe du projet d'atteindre ces résultats. Cependant certaines livrables du projet notamment les contrats d'achat du bois légal auprès des entreprises forestières n'ont pas été obtenus du fait que le volume du bois ainsi que la fréquence des commandes de ces derniers n'étaient pas considérables selon les dires des Responsables de ces entreprises. Par ailleurs les entreprises sollicitées ont donné leur accord de principe pour la livraison du bois légal aux PME/PMI et opérateurs artisanaux désireuses. Cependant les véritables difficultés pour l'achat du bois auprès des entreprises forestières restent les coûts de transport ainsi que la TVA.

Nous notons également que ce projet a connu plusieurs interruptions liées aux dissensions observées dans le bureaux Exécutif sortant ce qui ne permettait pas d'organiser l'Assemblée Générale dont certaines activités étaient tributaires. A chaque fois que cela a été possible nous avons toujours eu l'accompagnement du Programme FAO – UE – FLEGT.

Ainsi, les participants ont été suffisamment informés sur les résultats obtenus et produits réalisés par ce projet ; les enseignements tirés de la mise en œuvre du projet ; et enfin ils ont contribué à mettre en place des stratégies et actions de consolidation, vulgarisation, réplication et pérennisation ces résultats et acquis du projet.

A l'issu des échanges, les participants à l'atelier ont formulé les recommandations ci-après :

- **L'Interprofession doit approfondir ses propositions au Gouvernement sur les mesures de promotion de l'utilisation du Bois légal dans le marché national via un Livre blanc,**
- **L'Interprofession doit exploiter l'opportunité de l'extension de l'élaboration des nouvelles grilles de légalités (PEBO, APC...),**
- **L'Interprofession doit se rapprocher du Ministère du Commerce et des Transports pour solliciter leurs appuis institutionnels et d'accompagnement dans le cadre de leurs différentes activités,**
- **L'interprofession doit poursuivre au-delà du projet l'encadrement et la facilitation des PME/PMI et opérateurs artisanaux pour l'achat du bois légal auprès des entreprises forestières industrielles,**
- **L'Interprofession doit rechercher des collaborations avec des instances sous régionales notamment la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC).**

IV. ANNEXES

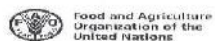
Annexes 1 : Agenda de l'atelier

Heures	Activités	Intervenant (s)
08h30-09h00	Arrivée, enregistrement et installation des participants	GFBC
Phase protocolaire		
09h-09h20	Mot d'introduction, revue des objectifs de l'atelier et présentation des participants (tour de table)	Facilitateur
09h20-09h25	Mot de bienvenue du représentant du Conseil Exécutif du GFBC	Représentant du Conseil Exécutif du GFBC
09h25-09h30	Mot de la Représentation de la FAO au Cameroun	Représentant FAO
09h30-09h35	Mot du Représentant de la Délégation de l'Union européenne au Cameroun	Représentant DUE
09h35-09h40	Discours du MINFOF d'ouverture solennelle de l'atelier	Représentant du Ministre des Forêts et de la Faune
09h40-10h10	Photo de groupe, point de presse et pause-café	Logistique hôtel
Phase introductive sur les politiques, initiatives et/ou options existantes de renforcement de la participation des PME/PMI forestières et opérateurs artisanaux dans la dynamique de légalité		
10h10 -10h25	Présentation de l'état d'avancement de la gouvernance forestière au Cameroun, des processus de légalité dans la filière marché domestique et transfrontalier de bois, et enjeux pour les PME/PMI et opérateurs artisanaux	M. Patrick KANGA Chef Service des Normes & Point focal APV-FLEGT (MINFOF)
10h25 - 10h40	Présentation des dynamiques d'appui à la légalité forestière au Cameroun, et des opportunités pour le renforcement de l'approvisionnement et commerce légal de bois et produits dérivés par les PME/PMI forestières et opérateurs artisanaux	Mme Aline FABING Coordinatrice des interventions FGMC au Cameroun
10h40 – 11h10	Échanges/discussions et capitalisation préliminaire d'axes d'actions pour le renforcement de l'implication des PME/PMI et opérateurs artisanaux dans les dynamiques de légalité	Exposants, participants & facilitateur
Phase de présentation des réalisations, produits et enseignements tirés du projet		
11h10-11h25	Présentation du bilan de la mise en œuvre du projet	Mme Blandine OUOGUIA (Chef de projet GFBC)
11h25-11h40	Présentation du rapport de capitalisation du projet	Bonaventure NTEUKAM Assistant technique (GFBC)
11h40-11h50	Note de présentation de l'IFFB	M. MEBENGA 1 ^{er} Vice-Président IFFB

11h50-12h10	Échanges/discussions de clarifications sur les aspects présentés	Exposants, participant & facilitateur
Phase de capitalisation des stratégies et axes d'actions supplémentaires efficaces pour le renforcement de l'implication des PME/PMI et opérateurs artisanaux dans l'approvisionnement et le commerce légal de bois et produits dérivés au Cameroun, et dans les processus décisionnels inhérentes à la gestion forestière responsable.		
12h10-13h00	Identification et consolidation d'axes supplémentaires d'actions pour le renforcement de l'implication des PME et artisans dans les processus de légalité et la formalisation de leurs activités	Facilitateur & participants
13 :00	Fin des travaux et Déjeuner	Logistique hôtel

Annexe 2 : Fiche de présence des participants

F A O - E U F L E G T P R O G R A M M E



Sweden
Sverige



Groupement de la Filière Bois du Cameroun


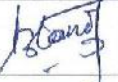






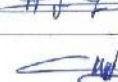

Projet : de « Renforcement de l'implication des PME/PMI dans la mise en œuvre de l'APV-FLEGT à travers une amélioration de leur représentativité au sein de l'interprofession de la filière bois du Cameroun »

Atelier de clôture

Yaoundé (SAFYAD HOTEL), le 29 octobre 2020

FICHE DE PRESENCE

N°	Nom et Prénoms	Structure	Lieu de provenance	E-Mail/Téléphone	Signature
1	SOURDIN Stéphane	UE	YDE	stephane.sourdin@ecas.europa.eu	
2	OYONO B. Jeanne Marie Mintof		Yde	jeannemadood@yahoo.fr	
3	NKODO Ariette	FAO	Yde	ariette.nkodo@fao.org	

N°	Nom et Prénoms	Structure	Lieu de provenance	E-Mail/Téléphone	Signature
4	MOYO POLA	SIM	YBE	moyopolae@yahoo.fr	
5	NTANGA Pamphile	FECAPROBOIS	YBE	659 6088 74 ntangapamphile@yahoo.fr fecaprobois2012@yahoo.fr	
6	KAZE RAÏSSA	IFFB	YBE	695546184 raissakaze@yahoo.fr	
7	Tonfack Etienne	AMTME	Douala	etienne.tonfack2011@gmail.com	
8	AMBARA JOSEPH	GIZ/PROFE	YADUNDE	Joseph.ambara@giz.de	
9	NGO NIKOT Adèle S.	Ministère des PPE	Yaoundé	angonkot@yahoo.com	
10	STOLZECHNER Jürgen	UE	Ydé	Jürgen.stolzechner@ceas-europa.eu	
11	ZANGUE Etienne	COOP EXTRABOIS CAM	Ydé	nodybois@yahoo.fr 677758475	
12	AMBELA Michel Patrice	AASCA	Ydé	michelambela@gmail.com 677353681	
13	FOMBANA Clarisse Laure	SALD	Ydé	clarissrofombana@gmail.com 694230529	

N°	Nom et Prénoms	Structure	Lieu de provenance	E-Mail/Téléphone	Signature
14	ALO' O Patrice	Cape ALPI	Douala	patrice.aloo@alpiwood.com 693547134 / 653254546	
15	TENE Magloire	FOSER	Yaoundé	teneMagloire@gmail.com 6739628 00 / 699157742	
16	NGA OMAMA Ghyslene	ANEFIB	Yaoundé	697627530 / 699973173	
17	Ndorega Arche Jules	Syndicat STIEPS	Yaoundé	677365463 stieps14@yahoo.fr	
18	EPAUL GOUTE Aimant	CRELCAM	Yaoundé	683 86 4266	
19	MBIENBA David	CTFC	Yaoundé	696 98 8688 davidmbienba@yahoo.fr	
20	MERENGA Bienvenu Roger ONANA	IFFB	OKOLA	69618 3457, 651066058	
21	TSOBGNJ Liza	IFFB	JAOUNDE	698238533 Tsobgnj.liza@gmail.com	
22	Mbella Martin	IFFB	Limbe	651254430 Martin01@gmail.com	
23	ETEN BOKAGNE Etienne	ANCOVA Bois	YAOUNDE	699521633 - 677685681	

N°	Nom et Prénoms	Structure	Lieu de provenance	E-Mail/Téléphone	Signature
24	OTOUCHIWIYOU Zoubéou	SFIL	Ndeng - YOKADOUA	otochfr@yahoo.fr 676 42 42 49	
25	ESSANE ERVEY PATRICK	MINCOM- MERCE	YAOUNDE	essamepatrickervey@yahoo.fr	
26	MOUSSY LEANTINE	ADESCAN	DOUALA	lignemoderne@hotmail.com	
37	ANGOANDA ELANGA YANIE	ASTRABUS	BERTOUA	elango.yannice@yahoo.fr	
28	Balogog Bell Florent	ACSBC	NATIONAL	balogog_bell@yahoo.fr	
29	YOUNBISSIE NOUBEYO Augustin	CIPA	Yde	ladybois_cameroun @yahoo.fr	
30	SIGNE DASSI Pierre Alex	Environnement KSTRE	Ebolowa	signealex@gmail.com 697 80 86 84	
31	LEMOFACK LETONBI MICHELLE	Membre du secrétariat de l'abolition	YAOUNDE	lemofackclaudel@gmail.com	
32	NTEUKAM Bonaventure	AT/GFBC	Yde	bonaventurekakem@gmail.com	
33	NDZENGUE ATEBA A.	AT/GFBC	Yde	atebapatrick32@gmail.com	
34	OUGUUA Blandine	DB/GFBC	Yde	ouoguia@yahoo.fr	
35					

Annexe 3 : Discours de bienvenu de la représentante du Conseil Exécutif du GFBC



Groupement de la Filière Bois du Cam



Groupement de la Filière Bois du Cameroun



Atelier de restitution du projet de Renforcement de l'Implication des PME/PMI et Opérateurs artisanaux dans la mise en œuvre de l'APV/FLEGT à travers une amélioration de leur représentativité au sein de l'Interprofession

Discours du Représentant du Conseil Exécutif du GFBC



SAFYAD HOTEL, Yaoundé, 29 Octobre 2020

Monsieur le Représentant du Ministre des Forêts et de la Faune ;

Monsieur le Représentant du Ministre de l'Economie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;

Monsieur le Représentant du Ministre des Petites et Moyennes Entreprises de l'Economie Sociale et de l'Artisanat ;

U Monsieur le Représentant de la Délégation de l'Union européenne au Cameroun ;

V Madame la Représentante du Représentant résident de la FAO au Cameroun ;

Mesdames et Messieurs les Représentants des entreprises forestières industrielles ;

Mesdames et Messieurs les Représentants de la Société Civile ;

Mesdames et Messieurs les Représentants des associations membres de l'Interprofession de la Filière Forêt Bois au Cameroun ;

Distingués invités à vos rangs et grades respectifs,

Mesdames et Messieurs,

C'est avec un immense plaisir et une profonde satisfaction, que je prends la parole en ce jour à l'occasion de la clôture du projet de « **Renforcement de l'Implication des PME/PMI et**

Opérateurs artisanaux dans la mise en œuvre de l'APV/FLEGT à travers une amélioration de leur représentativité au sein de l'Interprofession »

Permettez-moi tout d'abord d'adresser tous les sincères remerciements du Groupement de la Filière Bois du Cameroun (GFBC) au Ministre en charge des Forêts, au Ministre des Petites et Moyennes Entreprises de l'Economie Sociale et de l'artisanat, au Ministre de l'Economie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, à la Délégation de l'Union européenne ainsi qu'à la Représentation de la FAO au Cameroun ici représentées, pour nous avoir accompagnés techniquement et ou financièrement dans la mise en œuvre de ce projet.

De même, je souhaite saluer vivement la présence remarquable de vous tous ce jour à cet atelier de clôture, ce qui témoigne de l'immense intérêt que vous portez aux actions de structuration et de redynamisation et d'implication effective des PME et opérateurs artisanaux dans la mise en œuvre des APV/FLEGT signés entre le Cameroun et l'Union Européenne.

Distingués invités ;

Mesdames et Messieurs,

Le présent projet avait pour idée maîtresse le renforcement de la participation des PME/PMI et opérateurs artisanaux, acteurs principaux de la filière marché domestique de bois dans la mise

en œuvre de l'APV au Cameroun, afin de contribuer d'une part à la mise en œuvre des orientations des stratégies nationales du secteur forestier et d'autre part à assurer l'intégrité et l'efficacité du fonctionnement de cet accord.

Ce projet, initialement prévu pour une durée de douze (12) mois a fait l'objet de plusieurs avenants et a bénéficié de l'appui technique et financier de la FAO dans le cadre du Programme FAO-UE FLEGT à hauteur de 99 365 Dollars Américain.

De par la position du GFBC comme porteur de ce projet, tous les efforts ont été consentis pour la redynamisation de l'interprofession afin que cette dernière puisse véritablement jouer le rôle qui est le sien notamment être l'interlocuteur de l'Etat pour toutes les questions relevant de la gestion de la filière forêt et bois.

Distingués invités ;

Mesdames et Messieurs,

Le projet ainsi mis en œuvre a permis a trois PME de bénéficier d'un accompagnement et des facilitations pour l'achat du bois légal auprès d'une entreprise forestière membre du GFBC. Comme peut le témoigner les responsables des PME ayant participé à

cette expérience, les cargaisons des bois achetés en direction des différents centres urbains notamment Douala, Yaoundé et Okola n'ont pas subi des tracasseries routières.

Cependant, il est nécessaire que les pouvoirs publics puissent véritablement accompagner les entreprises forestières industrielles qui sollicitent approvisionner les PME locales en bois légal afin que ces produits puissent être à la portée de ces PME et opérateurs artisanaux.

Une fiscalité incitative pourrait être une piste de solution à explorer.

Distingués invités ;

Mesdames et Messieurs,

Le Groupement de la Filière Bois du Cameroun par ma voix vous invite vivement à vous approprier des résultats et enseignements tirés du projet et d'adopter ensemble des stratégies et actions actualisées de consolidation et pérennisation de ces acquis.

Nous ne saurons terminer sans remercier une fois de plus le Ministère des Forêts et de la Faune, le Ministère des petites et Moyennes

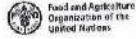
Entreprises de l'Economie Sociale et de l'Artisanat, le Ministère de l'Economie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, l'Union Européenne et la FAO.

Vive la coopération internationale,

Vive le Cameroun,

Je vous remercie pour votre bienveillante attention.

F A O - E U F L E G T P R O G R A M M E



Sweden
Sverige



Atelier de clôture du projet « Renforcement de l'implication des petites et moyennes entreprises/industriels dans la mise en œuvre de l'APV-FLEGT à travers une amélioration de leur représentativité au sein de l'interprofession de la filière bois du Cameroun »

29 Octobre 2020, Yaoundé, Groupement de la Filière Bois du Cameroun (GFBC)

Mot du Représentant de la FAO au Cameroun

- Monsieur Le Représentant du Ministre des Forêts et de la Faune, *Mr le Représentant du Ministre du Commerce, Monsieur le Représentant du Ministre de l'Economie, et de la planification et d'Aménagement du territoire*
 - Monsieur Le Représentant de la Délégation de l'Union Européenne, *Monsieur le Représentant du Ministre de l'Administration et de la Gouvernance*
 - Distingués hauts cadres de l'Administration, à vos titres et rangs respectifs, *Représentant du Conseil Exécutif du GFBC*
 - Monsieur le Délégué Général du Groupement de la Filière Bois du Cameroun
 - Madame la Délégué Générale Adjoint du Groupement de la Filière Bois du Cameroun,
 - Mesdames et Messieurs les Représentants de l'Interprofession de la filière forêt bois du Cameroun,
 - Mesdames et Messieurs les Représentants des Petites et Moyennes Entreprises/industriels du secteur bois,
 - Mesdames et Messieurs les Représentants des institutions partenaires,
 - Mesdames et Messieurs les Représentants des Partenaires au développement,
 - Mesdames et Messieurs.
- le Représentant de l'Union Européenne, le Représentant du Ministre de l'Administration et de la Gouvernance, les Représentants des Petites et Moyennes Entreprises, des industries et de l'économie sociale et solidaire, les Représentants des Partenaires au développement.*

Au nom de Monsieur **Athman Mravili, Représentant de la FAO au Cameroun**, je voudrais tout d'abord remercier le Gouvernement du Cameroun et particulièrement Son Excellence Monsieur Le Ministre des Forêts et de la Faune pour le travail remarquable mené dans la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Volontaire pour l'Application des Réglementations Forestières, Gouvernance, Commerce et Echange du bois (APV FLEGT), 10 ans après sa signature par l'Etat du Cameroun.

MESDAMES ET MESSIEURS,

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) est soucieuse de la gestion durable des forêts et de l'atteinte des Objectifs de Développement Durable y afférents, notamment l'objectif 15 concernant la gestion durable des forêts.

C'est dans ce contexte que la FAO à travers son programme FAO-UE FLEGT financé par l'Union Européenne, apporte son appui pour le développement de projets qui s'inscrivent dans le cadre des activités visant la mise en œuvre de l'APV FLEGT. Ces projets contribuent à l'amélioration de la gouvernance forestière et donc de la légalité du bois et ses produits dérivés tant sur le marché domestique qu'à l'export.

C'est dans ce cadre, que le GFBC a bénéficié de l'appui du programme FAO-UE FLEGT pour la mise en œuvre du projet intitulé : « **Renforcement de l'implication des petites et moyennes entreprises/industriels dans la mise en œuvre de l'APV-FLEGT à travers une amélioration de leur représentativité au sein de l'interprofession de la filière bois du Cameroun** », durant la période 2018-2020. Ce projet avait pour objectif d'accroître la participation des petites et moyennes entreprises/industries (PME/PMI) forestières dans le commerce du bois au Cameroun.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Il est utile de rappeler que l'organisation du Marché Intérieur de Bois (MIB) est une activité à part entière du calendrier de mise en œuvre de l'APV conformément à son Annexe IX. Dans ce contexte, il devient essentiel d'assurer le renforcement de la participation effective des Petites et Moyennes Entreprises/Industriels (PME/PMI) forestières à la mise en œuvre du MIB. En effet,

les PME/PMI forestières sont des acteurs principaux de la filière marché domestique de bois pour la mise en œuvre de l'APV au Cameroun. C'est dans ce sillage, que le présent projet se proposait d'appuyer une meilleure structuration des PME/PMI forestières et renforcer par conséquent leur représentativité dans l'interprofession (cadre de concertation et collaboration faîtière de l'ensemble du secteur privé) tout en favorisant un meilleur accès de ces PME/PMI au bois légal.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Plusieurs résultats ont pu être obtenus grâce à ce projet, citons entre autres la cartographie des principales PME/PMI forestières sur le plan organisationnel et légal, le renforcement des capacités organisationnelles et structurelles de ces entreprises et leur sensibilisation sur les exigences légales du secteur bois menés tout au long du projet, l'élection d'un nouveau bureau de l'interprofession filière forêt bois dont plusieurs de ses membres se comptent parmi ces PME/PMI forestières et enfin la signature de conventions de collaboration entre des industriels du secteur bois et ces PME/PMI pour la fourniture de bois d'origine légale et industriel. Un certain volume de bois industriel a d'ailleurs approvisionné ces PME/PMI au cours du projet.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Au vu de ces résultats, permettez-moi de profiter de cette occasion pour féliciter chaleureusement l'équipe du projet et le GFBC pour les réussites engrangées. La représentativité des PME/PMI forestières au sein de l'interprofession filière forêt bois du Cameroun est belle et bien effective grâce aux efforts du projet.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Permettez-moi aussi d'exprimer toute ma gratitude à tous les responsables des différents départements ministériels à l'instar du Ministère des Forêts et de la Faune qui ont contribué à l'atteinte des objectifs de ce projet. Je ne manquerais pas d'encourager aussi toutes celles et ceux qui de près ou de loin ont été impliqués dans la mise en œuvre et la réussite de ce projet. La FAO se réjouit donc de continuer de poursuivre la collaboration avec ses partenaires au

développement pour l'appui aux activités visant l'amélioration de la gouvernance forestière au Cameroun.

Je ne saurai terminer mon propos sans oublier de transmettre les remerciements du Représentant de la FAO au Gouvernement du Cameroun pour sa marque de confiance et à l'Union Européenne pour son appui remarquable.

Vive la Coopération internationale

Je vous remercie pour votre aimable attention

M. Stéphane SOURDIN

Délégation de l'Union européenne
en République du Cameroun

**Atelier de clôture
du projet UE FAO FLEGT du GBFBC**

Discours dans le cadre du projet :

*"Renforcement de l'implication des PME/PMI dans la mise en œuvre de
l'APV FLEGT à travers une amélioration de leur représentativité au sein de
l'Interprofession de la filière bois au Cameroun »*

Check Against Delivery
Seul le texte prononcé fait foi
Es gilt das gesprochene Wort

Yaoundé, le Jeudi 29 octobre 2020

- ^{Madame} ~~Monsieur~~ le représentant du Ministre des Forêts et de la Faune (MINFOF),
- ^{Madame} ~~Monsieur~~ le représentant du Représentant résident de la FAO,
- Monsieur le représentant du GFBC,
- Madame la présidente de l'Interprofession,
- Mesdames et messieurs les représentants des Administrations,
- Mesdames et messieurs les représentants des partenaires au développement, du secteur privé et de la société civile,
- Distingué(e)s invité(e)s, cher(e)s collègues,

Introduction

Au nom de l'Union européenne, qui participe à financer ce projet dans le cadre du programme UE FAO-FLEGT, permettez-moi d'exprimer ma **satisfaction** de nous voir aujourd'hui réunis pour cet atelier de clôture.

Historique du projet

La satisfaction de l'Union européenne, c'est celle de voir prendre forme **une ambition de longue date**, et qui a mis du temps à se réaliser.

En effet, c'est en 2015, au terme d'un projet de la Banque Mondiale, qu'est née officiellement l'Interprofession de la filière bois du Cameroun.

A cette époque, l'Union européenne avait prévu un appui financier, pour aider à structurer l'Interprofession, et pour renforcer les capacités de ses 4 collèges. Mais, malheureusement, l'Interprofession n'était pas encore suffisamment solide pour absorber une aide d'une telle ampleur.

C'est pourquoi l'Union européenne s'est rapprochée du programme UE-FAO FLEGT, car ce dernier attribue des *subventions qui sont parfaitement adaptées* à des démarrages de dimension modeste. Ainsi, l'Union européenne a fait valoir l'importance

d'un *appui ciblé à la structuration* de l'Interprofession, et c'est le GFBC qui a bien voulu investir son énergie et son savoir-faire dans cette initiative : qu'il en soit ici remercié.

C'est donc ainsi que ce projet a pu voir le jour.

Pertinence du Projet

Mais, en réalité, **quelle était la motivation profonde** de l'Union européenne pour qu'un tel appui soit fourni à l'Interprofession ?

C'est parce que l'une de nos grandes préoccupations pour le Cameroun, c'est que le marché domestique puisse être alimenté **en bois légal**. Or, aujourd'hui, malheureusement, ce n'est pas encore le cas.

La possibilité de trouver du bois légal pour le Marché Intérieur du Bois (le MIB) reste encore *très anecdotique*, et nous avons donc **besoin de nouveaux alliés** pour faire changer cette situation.

Que le bois domestique soit légal, c'est pourtant un **engagement fort** pris lors de la signature de l'APV FLEGT entre le Cameroun et l'Union européenne. Et cela reste aujourd'hui un objectif toujours dans notre « viseur ».

Perspectives & Conclusion

Alors, maintenant que *l'Interprofession de la Filière Bois* a bénéficié de cette subvention de 54 millions de FCFA à travers le programme UE-FAO FLEGT, et maintenant qu'elle s'est enfin structurée, **qu'est-ce que l'Union européenne en attend ?**

- Qu'elle soit un acteur engagé pour promouvoir le bois légal, et d'abord en son sein : non pas en mots, mais en actions. Et nous voulons ici féliciter certains de ses membres qui sont déjà très actifs en ce sens, mais sachant que d'autres ont encore des progrès à faire.

- Qu'elle devienne un outil privilégié pour fournir du bois légal sur le Marché Intérieur du Bois (MIB) : elle en a les moyens, puisqu'on retrouve parmi ses 4 collèges : des producteurs, des transformateurs, et des vendeurs, c.-à-d. tous les maillons de la chaîne.

- Qu'elle soit effectivement représentative de la Profession : c.-à-d. que les 26 délégués élus par les 4 collèges représentent *réellement* tous ceux qui les ont élus à la base, afin que *les préoccupations du terrain* puissent être entendues et traitées.

- Qu'elle soit une force de proposition positive dans la filière bois: je pense, par exemple, à la proposition d'un taux de TVA très réduit et adapté pour le marché domestique, ce qui permettrait de faire entrer dans la légalité des pans entiers de la profession.

- Et enfin, qu'elle devienne un interlocuteur privilégié, afin que les institutions nationales et internationales aient enfin ***quelqu'un à qui parler*** quand il faut échanger sur les sujets qui préoccupent la filière bois. En effet, *le secteur privé au Cameroun n'est pas homogène*, et il est indispensable que l'Interprofession sache représenter ces voix qui jusqu'ici n'ont pas pu se faire entendre.

Muni de cette feuille de route qui, j'en suis certain, est partagée par le Ministère des Forêts et de la Faune, l'Union européenne souhaite à présent que l'Interprofession fasse la démonstration de son *utilité* et de son *influence positive* pour toute la filière bois.

Je souhaite, pour terminer, que les échanges de ce jour soient fructueux pour tous les participants à cet Atelier de clôture, et j'espère que ses conclusions inspireront l'Interprofession dans cette nouvelle étape qui commence pour elle / **Merci pour votre aimable attention.**

Annexe 6 : contenu de la présentation du bilan de la mise en œuvre du projet

FAO - EU FLEGT PROGRAMME



ATELIER DE CLÔTURE DU PROJET DE RENFORCEMENT DE L'IMPLICATION DES PME / PMI ET OPERATEURS ARTISANAUX DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'APV/FLEGT A TRAVERS UNE AMELIORATION DE LEUR REPRESENTATIVITE AU SEIN DE L'INTERPROFESSION.

Bilan de Mise en œuvre des Activités du Projet

Par **Biankou L'OR OUDOUA**
Chef du Projet

FAO - EU FLEGT PROGRAMME



1. INFORMATIONS GENERALES SUR LE PROJET



RESULTATS	ACTIVITE PREVUE
R1 : Les capacités organisationnelles et institutionnelles des structures représentatives des PME/PMI et opérateurs artisanaux de la filière forêt bois sont développées.	A1. Mettre en place l'équipe de projet A.2. Cartographier les PME existantes ainsi que les structures de représentation A.3. Réaliser le diagnostic organisationnel des structures de représentation identifiées lors de l'étape 1.2 et élaborer des propositions d'amélioration A.4. Organiser l'étaler de validation des résultats et conclusions de l'étude diagnostic par les PME/PMI et leur associations représentatives A.5. Mise à niveau Organisationnelle et institutionnelle de structures existantes
R2 : Le fonctionnement de l'interprofession de la filière forêt bois est amélioré	A2.1 Définir un cadre de concertation avec les PME/PMI et assurer un meilleur fonctionnement de l'interprofession A2.2. Elaborer le feuille de route des activités de l'interprofession A2.3. Organiser une Assemblée Générale et adapter le feuille de route A2.4. Evaluer les impacts économiques du secteur privé

FAO - EU FLEGT PROGRAMME



3. ACTIVITES REALISEES

Activités Mises en œuvre

A.1.2. Les PME/PMI et opérateurs artisanaux ont été cartographiés dans les régions du centre, du Sud, de l'Est et du Littoral.

A l'issue de cette cartographie, l'annuaire des PME/PMI et opérateur artisanal a été réalisée par les Consultants du projet.



FAO - EU FLEGT PROGRAMME



1- PLAN DE LA PRESENTATION

- Informations générales
- Objectifs du projet
- Activités et Résultats Prévus
- Activités Mises en Œuvre



FAO - EU FLEGT PROGRAMME



2. Objectifs du Projet

Objectif Global

Améliorer la participation du secteur privé au processus APV/FLEGT.

Objectifs Spécifiques

Accroître la participation des PME et opérateurs artisanaux forestières dans le commerce du bois au Cameroun.

R3 : L'accès aux ressources de bois légal par les PME/PMI, notamment aux petits des sociétés industrielles, est amélioré grâce aux actions de l'interprofession.	A3.1. Elaborer une brochure/capart d'information et sensibiliser sur la politique et procédures des sociétés industrielles pour l'approvisionnement en bois légal. A3.2. Organiser un atelier de sensibilisation et de formation des PME/PMI sur les procédures pour l'achat de bois légal. A3.3. Accompagner les PME et sociétés industrielles pilotes dans la création des contrats d'achat - vente
R4 : La communication et la visibilité et la suivi - évaluation sont assurés.	A4.1. Organiser les visites de courtoisie auprès des administrateurs et des partenaires techniques et financiers A4.2. Organiser l'étaler de lancement du projet A4.3. Organiser un débat d'opinion A4.4. Organiser une réunion trimestrielle de suivi Evaluation A4.5. Organiser l'atelier de restitution du projet

FAO - EU FLEGT PROGRAMME



3. ACTIVITES REALISEES

Activités Mises en œuvre

A.1.3. Dans le cadre de ce projet, les Consultants ont réalisé le diagnostic organisationnel et institutionnel des structures de représentativité des PME et opérateurs artisanaux sur la base de la cartographie réalisée.

Les résultats du diagnostic sont consignés dans un rapport disponible sur le site web du GFB-C : WWW.GFB-CAM.COM



3.ACTIVITES REALISEES

Activités Mises en Ouvre

- **A.1.4.** L'annuaire des PME /PMI et opérateurs artisanaux ainsi les conclusions de l'étude bilan ont été validés au cours d'un atelier tenu le 01 Mars 2019 à l'hôtel NOUBOU de Douala.



3.ACTIVITES REALISEES

Activités Mises en Ouvre

- **A.1.5.** Dans le cadre du projet, 03 Associations (YLA, AASCA et ARTIBOIS) ont bénéficié d'une mise à niveau.
 - L'association YLA a bénéficié d'un renforcement de capacité en Gestion de cycle de projet et mobilisation des financements du 06 au 07 Juin 2018 à Douala;
 - L'association AASCA a bénéficié d'un renforcement de capacité en planification stratégique et opérationnelle du 02 au 03 Juin 2018 à Yaoundé;
 - L'association ARTIBOIS a bénéficié d'un renforcement de capacité en gouvernance organisationnelle les 28 et 29 Juin à Garoua.



3.ACTIVITES REALISEES

Activités Mises en Ouvre

- **A.2.1 et A.2.2.** Dans le cadre du projet, une réunion de concertation et de réflexion préliminaire pour l'élaboration de la feuille de route de l'interprofession s'est tenue les 06 et 07 Août 2019 à l'hôtel Azur de Yaoundé en présence des partenaires techniques et financiers (UE, FAD), des Administrations (MINFOP, MINEPAT et MINPMEESA) et des membres de l'interprofession.



3.ACTIVITES REALISEES

Activités Mises en Ouvre

- **A.2.3.** Le projet a facilité sur le plan technique et financier l'organisation des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de l'interprofession les 21 et 22 Août à l'hôtel Framotel de Kribi. Ces Assemblées Générales ont débouché sur l'élection d'un nouveau Bureau Exécutif et la validation de la feuille de route 2019/2020 de l'interprofession.



3.ACTIVITES REALISEES

Activités Mises en Ouvre

- **A.2.4.** Dans le cadre du processus national de révision des grilles de légalité FLEET, l'interprofession a présenté ses propositions de grilles de légalité révisées à travers un document dénommé : " **Note de contribution de l'interprofession dans le processus national de révision des grilles de légalité au Cameroun**".



3.ACTIVITES REALISEES

Activités Mises en Ouvre

- **A.3.2.** Par la suite Une vingtaine de PME et opérateurs artisanaux ont été formés sur les politiques et procédures des sociétés industrielles pour l'approvisionnement en bois légal par les PME et opérateurs artisanaux au cours d'un atelier qui s'est tenu le 16 mai 2019 à l'hôtel Ntou'ngou de Yaoundé.



3.ACTIVITES REALISEES

Activités Mises en Ouvre

- **A.3.3.** L'équipe du projet a accompagné 02 PME (Super A, ETS NBOGWATOU) et l'Association ANTAV pour l'achat de près de **117,613M3** de bois légal auprès d'une entreprise forestière industrielle membre du GFBC.



3.ACTIVITES REALISEES

Activités Mises en Ouvre

- **A.4.1.** 03 visites de courtoisie ont été effectuées dans le cadre de ce projet
 - 01 visite de courtoisie a été effectuée auprès de l'Inspecteur NDI du Ministère des Forêts et de la Faune;
 - 01 visite de courtoisie a été effectuée auprès du Point Facalm APV/FLEGT du MINFOP;
 - 01 visite de courtoisie a également été effectuée le 14 Septembre 2018 auprès de la Représentation de la FAD au Cameroun.

3.ACTIVITES REALISEES

Activités Mises en Ouvre

○A.4.2. L'atelier de lancement du projet s'est tenu le mercredi 18 Juillet 2018 à l'hôtel Azur en présence de la FAO, des ONG (WWF, GIZ) des Organisations de la Société Civile (FODER, CED...) , des entreprises forestières (Dino et Fils, SEEF, PALLISCO...), des PME et opérateurs artisanaux de la filière forêt bois au Cameroun.



3.ACTIVITES REALISEES

Activités Mises en Ouvre

○A.4.4. Nous sommes ce jour entrain de mettre en œuvre la dernière activité du Projet qui est l'atelier de clôture. .



3.ACTIVITES REALISEES

Activités Mises en Ouvre

○A.4.3. D1 débat télévisé sur les défis liés à l'implication des PME/PMI et opérateurs artisanaux de la filière forêt bois dans la mise en œuvre de l'APV/FLEGT au Cameroun a été organisé sur la chaîne de Télévision Nationale au Cameroun (CRTV).



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Annexe 7 : contenu de la note de présentation de l'Interprofession

PROGRAMME FAO/UE FLEGT

ATELIER DE CLÔTURE DU PROJET DE RENFORCEMENT DE L'IMPLICATION DES PME/PNI ET OPÉRATEURS ARTISANAUX DE LA FILIÈRE BOIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'APV/FLEGT À TRAVERS UNE AMÉLIORATION DE LEUR REPRÉSENTATIVITÉ AU SEIN DE L'INTERPROFESSION

PRESENTATION DE L'INTERPROFESSION DE LA FILIÈRE BOIS AU CAMEROUN (IFFB)

Par **MEBENGA** Bienvenue Roger **ONANA**
Vice-Président de l'Interprofession

PLAN DE LA PRESENTATION

1. Défis de l'Interprofession
2. Ce qu'une Interprofession n'est pas
3. Structuration de l'Interprofession
4. Principes d'Organisation de l'Interprofession
5. Objet de l'Interprofession
6. Etat des lieux de l'IFFB et Perspectives

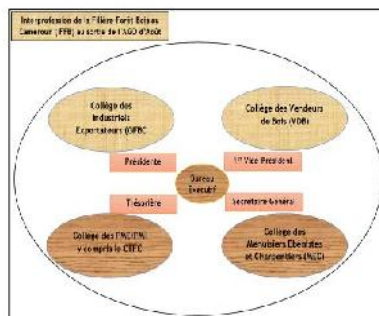
1. DÉFIS DE L'INTERPROFESSION

- Permettre à l'ensemble des professionnels de la filière forêt bois de disposer d'un organe Interprofessionnel en mesure de représenter la filière auprès de l'Etat et des marchés nationaux, sous-régionaux et internationaux.
- Faire face aux évolutions du marché du bois
 - Renforcement des exigences de conformité légale des bois pour l'exportation et pour le marché national → respect des engagements FLEGT
 - Croissance de la demande en bois pour les marchés urbains nationaux et sous-régionaux
- Contribuer à l'organisation du marché intérieur du bois dans le respect des dispositions légales
- Contribuer à donner une bonne image du bois camerounais sur les marchés

3. CE QU'UNE INTERPROFESSION N'EST PAS...

- Ce n'est pas un syndicat
 - Mais l'interprofession a vocation à regrouper en son sein l'ensemble des syndicats, associations et autres formes d'organisations professionnelles de la filière forêt-bois.
- Ce n'est pas une instance politique
 - Mais l'interprofession a vocation à contribuer à la définition et la conduite de la politique nationale en matière de gestion forestière au Cameroun
- Ce n'est pas une entreprise de production ou de commerce
 - Mais l'interprofession a vocation à faciliter le développement des activités de production, de transformation et de commercialisation de l'ensemble de ses membres
- Ce n'est pas un démembrement de l'Etat
 - Mais l'interprofession, regroupant les acteurs privés, a vocation à être l'interlocuteur de l'Etat pour toutes les questions relevant de la gestion de la filière forêt et bois.

4. STRUCTURATION DE L'INTERPROFESSION



5. PRINCIPES D'ORGANISATION

- **REPRÉSENTATIVITE**: chaque collège est représenté et reconnu par l'Etat.
- **PARITE**: les différentes Collèges jouissent d'un poids comparable (4 collèges représentés par 7 délégués).
- **UNANIMITE**: les décisions sont prises à l'unanimité des différentes collèges de l'Interprofession.

6. OBJETS DE L'INTERPROFESSION

- de coordonner et de développer des relations professionnelles cohérentes et solidaires entre les différents acteurs de la filière forêt bois.
- de contribuer au développement économique des entreprises industrielles, PME-PMI et artisanales de la filière.
- de faciliter la recherche et l'innovation ainsi que l'organisation de transferts technologiques vers les différents acteurs de la filière.
- d'assurer l'information interne et externe grâce à la collecte de toutes informations et statistiques concernant la filière.
- d'être associée étroitement aux travaux des organisations publiques et privées et représenter les intérêts des professionnels de la filière dans les négociations avec les Pouvoirs Publics, les Instances Internationales et les Bailleurs de fonds.
- de veiller à l'application des règles qui assurent une concurrence saine et loyale entre tous les opérateurs de la filière.



Faciliter l'accès à des ressources bois légales

7. ETAT DES LIEUX DE L'IFFB ET PERSPECTIVES

SITUATION ACTUELLE DE L'IFFB

- AGOs et AGE extraordinaires tenues les 21 et 22 Août 2019 à Kribi;
- Un nouveau Bureau Exécutif élu pour un mandat de 02 ans avec une feuille de route précise;
- Acquisition d'un nouveau siège sis au quartier Messa à Yaoundé;

PERSPECTIVES A COURT TERME

- Développer le plan d'actions de l'interprofession;
- Mobiliser des ressources financières internes et externes pour le fonctionnement;
- Renforcer les capacités des acteurs;
- Exécuter les activités :
 - Appui au développement d'un marché local des bois dans le respect de la légalité
 - Plaidoyer pour l'obligation d'approvisionnement en bois légal des commandes publiques
 - Plaidoyer pour une fiscalité TVA à taux réduit pour les bois destinés au marché local
 - Plaidoyer pour une application claire des textes légaux et la réduction des tracasseries administratives

THANK YOU !!!